

Conseil Municipal du 7.05.2010

Procès Verbal

Sous la présidence de : Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GRAVEZAT -
GUILLEMET - AYMARETTI CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA
MALACHANNE - MERLE - PERTUS - RIOS - ROUQUETTE ROUX - SINET

Excusée : TEYSSIER-JAVEL

Infos

1/ 6 requêtes de l'ADISL contre la Commune ou le préfet étaient inscrites à l'audience du Tribunal Administratif ce 7.05

- 2 ont été renvoyées à une date ultérieure
 - . recours contre permis construire Sita Sud
 - . Recours contre autorisation d'exploiter
- le référé examiné le 14 avril : décision pas connue
- le 15 mai : remise du rapport de l'expert en pollution au tribunal d'instance de Nîmes

2/ Observatoire des odeurs – bilan 2009 par Air Languedoc

« Le taux de perception des odeurs en baisse régulière par rapport à 2008, la plupart des indicateurs montrent une diminution des nuisances ».

3/ Ammoniac et C.O.V ; dans l'air ambiant – bilan 2009 A.L.R.

« Les teneurs moyennes annuelles d'ammoniac dans l'air ambiant respectent largement la valeur recommandée par l'agence de protection de l'environnement des USA.

Ni le centre ville ni le Vallat d'Arias ne sont affectés par les émissions de NH3 de la zone industrielle.

Quant aux composés organiques volatils, l'ensemble des concentrations mesurées dans l'environnement à Salindres est très inférieur aux valeurs de référence ».

4/ Observatoire de santé

Pour couper court à certaines élucubrations, il a été demandé à Monsieur le Préfet de saisir la Direction de l'agence régionale de Santé, pour la mise en place de cet observatoire et d'y associer les compétences qu'elle jugera utiles et elles seules.

Première réunion préparatoire a eu lieu le 2 avril 2010.

5/ C.L.I.C.

Organisme chargé de la présentation du PPRT (ex. PIG) qui se réunira le 8 juin.

6/ Visites de Monsieur le Préfet en juin du Président du Conseil Général en juin

7/ Communauté d'agglomération

Attribution d'un fonds de concours de 90 000 € pour l'aménagement d'une place
Implantation d'un atelier relais dans la zone Synerpôles.

8/ Porté à connaissance du périmètre de protection usine I.R.I.S.

.../...

Délibérations

(Adoption du procès verbal de la dernière séance : unanimité)

1/ Plainte contre reportage scandaleux de France 2 le 13.4.2010

Chers collègues, jeudi 13 avril au J.T de 20 h sur France2 était donnée à voir et entendre une enquête infamante sous le titre de Salindres la ville la + polluée de France.

Le parti pris de la journaliste qui m'a récité le catéchisme de l'ADISL était flagrant. Trois poissons morts dans l'Avène depuis plus de 2 ans, un fût qui soi disant saute à 25 m et des soupçons de thyroïde lui ont suffi pour faire le procès du site chimique et porter un grave préjudice à notre commune.

Aucun de mes arguments, aucune des informations fournies, après coup, par la direction des usines, car elles avaient dans un premier temps été court-circuitées, n'ont trouvé grâce à ses yeux.

Devant cette attaque médiatique frontale contre le site chimique les premiers concernés, directeur, syndicats, nt réagi :

Le Directeur de Rhodia, insiste d'ailleurs sur le fait que « la journaliste avait délibérément choisi l'orientation subjective et défavorable de son reportage puisqu'elle n'a fait part à aucun moment état des résultats manifestes que nous lui avons détaillés concernant la réduction significative de nos impacts environnementaux (émissions atmosphériques, consommation d'eau, traitement des affluents aqueux et des déchets) et dans la réalisation des investissements de mise en conformité environnementale. »

XXXXXXXXXX

On peut donc, comme le précise le syndicat CGT d'Axens, « légitimement se poser la question de l'impartialité, l'approximation, le manque de sérieux et de professionnalisme de ce reportage. Il n'est qu'une suite de proies tronqués et d'affirmations à charge de quelques personnes étrangères à la commune. A aucun moment une recherche d'éléments scientifiques probants n'a été faite par la journaliste pour étayer ses commentaires.

On est en droit de se demander, poursuit-il, si d'autres intérêts, d'autres lobbyings ne seraient pas derrière ce reportage que l'on pourrait même appeler « compost » de désinformation. »

XXXXXXXXXX

Quant au syndicat CGC de Rhodia, il dénonce dans une lettre ouverte « la partialité d'un tel reportage qui amène à s'interroger sur le sérieux même de tels propos et sur les réels intérêts défendus par tous les témoins à charge interviewés.

Ce reportage ajoute-t-il n'est étayé par aucun élément scientifique ou technique et laisse ouvertes toutes les hypothèses de catastrophisme annoncé sans avoir eu l'intelligence de laisser la parole à des contradicteurs.

Certes précise-t-il, il n'est pas question de prétendre que la pollution issue de 150 ans d'exploitation industrielle n'existe pas, mais qu'elle est désormais surveillée, contenue et limitée. »

XXXXXXXXXX

Dans un communiqué commun les syndicats CFDT Rhodia, Axens s'indignent du fait que : « Depuis quelque temps la plateforme chimique est une cible médiatique tant au niveau local que national. A l'origine, des attaques à Salindres concernaient un projet intercommunal de traitement des ordures ménagères. Aujourd'hui, elles s'étendent au site chimique. Les sections CFDT de Rhodia et Axens s'interrogent sur la finalité de cet acharnement à ternir l'image de notre usine et des salariés qui depuis plus de 150 ans ont fait de Salindres une plateforme chimique reconnue mondialement.

La CFDT se pose des questions sur l'impartialité d'une chaîne publique en l'occurrence France 2, qui lors du reportage du 13 avril au JT de 20h, a qualifié Salindres de ville la plus polluée de France. Comment peut-on diffuser de telles affirmations en tronquant une part de l'information? Sur quelles références s'appuie ce classement des villes les plus polluées de France? Que cherchent les journalistes au travers de ces accusations?

La CFDT voudrait rassurer les riverains quant au professionnalisme des salariés de la plateforme. Bien qu'étant employés d'une entreprise chimique, nous sommes aussi des parents responsables qui mettront tout en œuvre pour assurer dans les meilleures conditions la pérennité du site, qui passera, bien évidemment par le respect des normes environnementales. »

XXXXXXXXXX

Depuis plus de trois ans déjà, certains, prétendant défendre les intérêts des salindrois, ont sali l'image de notre commune qualifiée par leurs soins de ville poubelle.

Au sommet de leur escalade, ils ont aidé, par leurs arguments tendancieux et la complicité de témoins extérieurs à la commune et tout aussi tendancieux, ils ont aidé à ce que le contenu du reportage soit ce que l'on en a vu et que Salindres soit déclarée la Ville la plus polluée de France, lui portant ainsi un préjudice certain.

xxxxxxxx

Préjudice moral pour les industriels, les cadres, les ouvriers qui voient leur entreprise séculaire mise au ban de l'humanité ou presque au moment où les uns et les autres consentent des efforts spectaculaires pour la protection de l'environnement.

Préjudice moral pour la commune, sa population, des élus qui par la grâce d'une petite association opposée à un projet du SMIRITOM, se trouvent salis, noircis, pollués par un reportage téléguidé. Et ce au moment où des efforts sans précédent sont entrepris pour moderniser, équiper, rénover, embellir notre cité.

Préjudice économique bien plus grave encore, par des affirmations sans fondement, inexactes. Que ces industriels ont démenti, que j'ai démenties, sans que jamais ces démentis n'apparaissent.

Il n'y a pas eu en 2006 de fûts toxiques enfouis clandestinement dans le B2, le médecin roussonnais dément les affirmations thyroïdiennes de la journaliste et précise « on me fait dire beaucoup de choses alors que je n'ai strictement rien dit ».

Comment de pas comprendre devant ce harcèlement permanent les hésitations des industriels qui s'apprêtaient à construire de nouveaux ateliers à Axens, à CTI etc.. ?

Préjudice économique également pour la commune et nos concitoyens. Comment parviendront ils à vendre leur maison avec la publicité que nous fait ce reportage et cette association. Ses effets se sont déjà fait sentir, un compromis de vente a échoué, un permis de construire obtenu a été retiré et des projets sur Synerpôles risquent eux aussi d'être annulés.

xxxxxxxx

Bref résumons nous, ce reportage présente un caractère diffamatoire et ne repose sur aucun élément sérieux. Il procède manifestement de la volonté de nuire et pollue dangereusement l'image de Salindres et ceux qui l'ont suscité et alimenté sont méprisables.

A l'inverse et contre vents et marées, Salindres s'efforce et s'efforcera de conjuguer développement industriel et préservation du cadre de vie.

C'est pourquoi, je propose que nous adoptions une délibération par laquelle

Nous dénoncerions ce reportage

Nous alerterions le CSA à son sujet, ainsi que l'ordre des médecins

Nous porterions plainte contre son auteur et la chaîne qui l'a diffusé

Nous demanderions réparation pour le préjudice subi en ayant recours à un avocat spécialisé.

Et inviterions les directions des usines incriminées à se porter partie civile à nos côtés.

- C. Crouzet rappelle que sa liste s'est prononcée pour le maintien du site chimique et que c'est le Maire avec son projet d'usine de tri compostage qui a envenimé les choses.

Il lui répond qu'être contre le projet du SMIRITOM est une chose mais que soutenir l'ADISL dans ses attaques contre le site chimique est un pas qu'il ne fallait pas franchir.

- Délibération adoptée avec 1 abstention (C.Crouzet)

2/ Plan de prévention des risques inondations (unanimité)

Le Conseil approuve l'esprit et les objectifs de ce P.P.R.I. ainsi que les délimitations des zones de danger (aléa fort) mais compte tenu de l'expérience salindroise et de la connaissance du fonctionnement des petits ruisseaux par fortes pluies :

Le conseil juge excessives les zones de précaution le long de ces ruisseaux qui vont geler des hectares de terrains ainsi que en zone de protection situées à plus de 10 m au dessus du niveau de l'Avène.

Ce PPRI sera annexé au futur PLU et fera partie du plan communal de sauvegarde en cours de dactia.

3/ Marché de maîtrise d'œuvre pour travaux électrification (marché à bons de commande) (unanimité)

Suite à l'appel d'offres (avec publicité) du 27.03.2010

2 entreprises : CEREG et AMEVIA ont été retenues par la Commission d'appel d'offres du 7.04.2010.

La même commission réunie ce jour à 17 h propose de retenir le cabinet CEREG (taux 8 %)

- part importante consacrée à la conception
- références plus importantes
- connaissance des lieux

4/ Travaux A.E.P. rue de Séverac chemin du Malpas (unanimité)

- insuffisance du réseau eau potable dans ces quartiers
- possibilités de construction de maisons supplémentaires
- projet du Conseil général de réfection de la chaussée
- consultation de 3 entreprises agréées par la SRDE

chemin de Séverac : SRC – André TP et Benoi

chemin du Malpas : SGIP – Lacombe et Benoi

- proposition la plus avantageuse : Benoi

65 532,43 € TTC (Séverac)

21 507,07 € TTC (Malpas)

- décision : attribution du marché à l'entreprise Benoi

demande de participation aux travaux pour chaque nous permis accordé : 1 800 €

5/ Détermination du coût des charges transférées à la Cté agglo (unanimité)

Il convenait d'adopter le rapport de la Commission chargée d'évaluer les transferts de charge qui entrent dans le calcul de l'attribution de compensation 2010

159 504 € pour Salindres en 2010 contre

493 675 € en 2009 (avant transfert personne écoles)

6/ Vente maison rue Boulouvard (unanimité)

Estimation domaines : de 113 000 à 138 000 € HT

Proposition reçue : 130 000 €

Autorisation donnée au Maire de signer les actes notariés

7/ Photovoltaïque (unanimité)

Autorisation donnée au Maire de lancer un appel d'offres avec publicité pour d'une part l'implantation d'une centrale solaire sur la décharge de la Liquière et d'autre part pour la solarisation des toitures de divers bâtiments communaux.